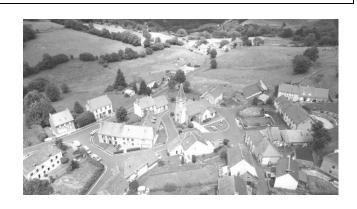
# **LUGARDE**

# BULLETIN D'INFORMATION COMMUNAL N° 15

NOVEMBRE 2020



# Le mot du Maire

Après un hiver particulièrement doux et sans neige, un nouveau virus est arrivé sans prévenir début mars et a semé la terreur dans le monde.

# Compte-rendu du Conseil Municipal

## Séance du 20 septembre 2019

- Procédure d'enquête publique préalable à l'aliénation d'une partie de voie communale au Meynial à la demande de Stéphane CHASSAGNE
- Approbation de l'assiette de coupes 2020 pour les forêts relevant du régime forestier : Madame le Maire expose à l'assemblée qu'afin de procéder au stockage du dépôt de bois issu de la coupe, des travaux de terrassement seraient nécessaires, engendrant une dépense pour un bénéfice nul. Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité de donner un avis défavorable à la coupe proposée pour l'année 2020.
- Motion contre le démantèlement des services publics en milieu rural : le département du Cantal ne conserverait plus que deux centres de finances publiques (Aurillac et Saint-Flour). Madame le Maire souligne l'intérêt pour les collectivités locales, notamment les plus petites, d'avoir le conseil et l'analyse du trésorier comptable et responsable sur les finances de la collectivité. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité s'oppose à cette nouvelle étape du démantèlement des services publics en milieu rural.
- Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement 2018

## Séance du 6 décembre 2019

- Fixation de la rémunération de l'agent recenseur : le Conseil Municipal décide de fixer la rémunération à la somme de 369 €
- Déclassement d'une partie de voie communale sise au Meynial: après enquête et avis défavorable de Monsieur le Commissaire-enquêteur, le Conseil Municipal donne un avis défavorable à l'aliénation d'une partie de voie communale sise au Meynial

#### Séance du 8 février 2020

- Etude diagnostique de la station d'épuration : cette opération qui s'élèvera à 32 300 € est éligible à une subvention de l'Agence de l'Eau ADOUR-GARONNE à hauteur de 50 %. Le plan de financement est le suivant :

DETR 13,8 %
 4 466,00 €
 ADOUR GARONNE 50 %
 16 150,00 €

Autofinancement 36,2 %
 11 300,00 €

Le Conseil Municipal valide le plan de financement et sollicite une subvention auprès de l'Agence de l'Eau.

- Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement 2019

#### - Fixation des tarifs assainissement

Nous avons été contraints d'augmenter les tarifs de l'assainissement collectif, la commune étant très endessous du tarif national qui est de 1,50 €/m3.

Par manque d'information, certains habitants ont contesté cette augmentation.

Le prix moyen de l'eau dans le Basse Adour-Garonne est de 4,19 €/m3 pour un foyer consommant 120 m3 par an représentant une dépense de 503 €/an.

A Lugarde, les tarifs demeurent abordables mais qu'en sera-t-il lorsque la commune ne sera plus compétente dans la gestion de l'eau et de l'assainissement (2026) ?

Ainsi, lors des épisodes dorénavant répétitifs de canicule, je demande à chacun d'entre vous d'être vigilants et de respecter les consignes données.

Enfin, le robinet du cimetière ayant été « scotché » par des indélicats afin de la maintenir ouvert, la vanne a été fermée.

#### **INFORMATION "ASSAINISSEMENT"**

Les tarifs étant en dessous des normes nationales, l'Agence de l'Eau a contraint la Commune d'augmenter ses tarifs afin d'être à 1,50 €/m3 minimum au lieu de 0,95 €

Pour rappel, les Agences de l'Eau sont des établissements publics qui élaborent des "Plans pour l'Eau" dans chaque bassin hydrographique.

Elles aident financièrement, par le biais de subventions, les communes à améliorer la qualité des services.

Dans cette optique, la Commune de Lugarde a d'ores et déjà engagé l'opération de diagnostic du système d'assainissement collectif en vue de remplacer la station d'épuration devenue non conforme.

Afin d'être éligible aux subventions Adour-Garonne, sans lesquelles les travaux épuratoires ne seraient pas possibles, l'Agence de l'Eau ainsi que la police de l'eau du

Conseil Départemental nous ont contraints à remettre au niveau les tarifs assainissement et ce, dès la facturation de 2020.

- Remplacement de la cantinière / agent polyvalent : à la suite de la démission de Marjorie COURAGEUX, et après appel à candidatures, le poste a été confié à Madame Véronique MORIN.
- Fixation des tarifs de la salle des fêtes :
  - Pour les habitants de la Commune : 100 € (avec ou sans chauffage)
  - Pour les personnes extérieures : 140 € (avec ou sans chauffage)

### Séance du 23 mai 2020

- Election du Maire :
  - Danièle MANDON : 11 voix
- Election et fixation du nombre des Adjoints :

1<sup>er</sup> adjoint : Joëlle BORNE : 11 voix
 2<sup>ème</sup> adjoint : Richard MORIN : 9 voix

- Fixation des indemnités des Elus :
  - Danièle MANDON : 777,88 € brut (20 % de l'indice 1015)
  - Joëlle BORNE : 256,70 € brut (6,60 % de l'indice 1015)
  - Richard MORIN: 171,13 € brut (4,40 % de l'indice 1015)

# Séance du 20 juin 2020

- Désignation des représentants et délégués :
  - Parcs des Volcans d'Auvergne : Richard MORIN (titulaire) et Alicia BIEHLER (suppléante)
  - Syndicat Départemental d'Energie du Cantal : Florent SALES et Daniel PEPIN (titulaires)
  - Agence Technique CIT : Richard MORIN
  - Syndicat de Cylindrage : Richard MORIN et Christophe ROQUE (titulaires)
  - SIAEP Lugarde-Marchastel: Joëlle BORNE, Cécile UNIQUE, Christophe ROQUE (titulaires); Marie-Claire RABOISSON et Laurent CONQUET (suppléants)
- Vote du Budget Primitif 2020 :
  - Section de fonctionnement : 410 999,60 €
  - Section d'investissement : 203 320,25 €

**ADOPTE** 

- Vote des taux d'imposition 2020
  - Taxe sur le foncier bâti : 18,84 % soit un produit fiscal de 38 452 €
  - Taxe sur le foncier non bâti : 66,24 % soit un produit fiscal de 22 787 €
    Le montant total des impositions sera de 61 239 €

**ADOPTE** 

# Séance du 10 juillet 2020

- Désignation d'un délégué chargé des questions de Défense : Richard MORIN
- Elections sénatoriales : désignation du délégué et des trois suppléants. Après le vote :
  - Danièle MANDON, déléguée
  - Joëlle BORNE, Daniel PEPIN, Florent SALES, suppléants
- **Désignation d'un délégué au sein du syndicat mixte AGEDI** : Joëlle BORNE a été élue à l'unanimité

**80** 08

# INFORMATIONS DIVERSES

#### Le Concours de Fleurissement est reconduit

Des prix de 100 €, 60 € et 40 € seront attribués à l'occasion des cérémonies du 11 Novembre 2020

<u>Le tri sélectif</u>: La Communauté de Communes du Pays Gentiane nous demande de continuer à porter nos efforts pour augmenter ce qui peut être valorisé et réduire les autres déchets. Dans les années à venir, Saint-Flour ne pourra plus assumer le traitement des déchets et les camions partiront pour Clermont-Ferrand avec un coût inimaginable qui sera répercuté sur tous les habitants des communes. En conséquence, trions tous correctement nos déchets. Pour les personnes loin de la Place de la Bascule où sont situés les 3 containers de recyclage ainsi que celui à la montée de la gare dédié aux cartons, il conviendrait de le signaler à la mairie.

<u>Employé communal</u>: Afin de couper court à tous commentaires désobligeants, je vous communique les horaires de travail de Stéphane CHASSAGNE:

Commune – temps annualisé : 20 h 00 ; SIAEP Lugarde Marchastel – temps annualisé : 17 h 30

o octobre à mai : lundi, mardi, mercredi, jeudi : 8 h 00 à 15 h 00 (pause incluse)

vendredi: 8 h 00 à 12 h 00

o juin à septembre : lundi, mardi, mercredi, jeudi : 7 h 00 à 14 h 00 (pause incluse) vendredi : 7 h 00 à 11 h 00

Les heures supplémentaires effectuées pour le compte du SIAEP seront payées et non récupérées.

#### **Travaux divers:**

- Rénovation de la salle d'eau du logement de la Poste (Mme Jacquet / M. Boulat)
- Changement des portails de la mairie / école
- Achat d'appareils ménagers pour la cantine scolaire (installation d'une nouvelle hotte, achat d'un réfrigérateur). Les anciens appareils étaient devenus vétustes et toxiques.
- Aménagement de l'aire de jeux de l'école

#### Travaux à prévoir :

- Devis en cours pour refaire la voirie communale de La Griffoul et de Laurie en enrobé en 2021 sachant que celles des Molèdes et de La Gandille sont également en très mauvais état.
- Réfection de la station d'épuration. Un emprunt sera peut-être nécessaire.

<u>Chats</u>: A la suite de plaintes concernant la prolifération de chats dans la commune, nous avons dû prendre des dispositions. Ainsi, nous demandons instamment aux propriétaires de chats de bien vouloir faire stériliser vos animaux afin de réguler les naissances et éviter d'autres invasions félines.

#### **Divers**:

- Une armoire à livres a été installée sous le préau gauche de l'école avec une belle plaque faite par les enfants de la maternelle. Vous pouvez venir vous servir, en prendre, en ramener, c'est en libre-service.
- Remerciements à Christian FUSTIER et Emmanuel HEUNSTRE qui ont remis en état, une fois de plus, le tennis endommagé.
- Nous remercions également Carrefour Contact de Condat qui s'est proposé de nous livrer à domicile pendant le confinement de mars-avril, nous évitant ainsi de nos déplacer.
- Si vous avez des cartouches d'encre vides, vous pouvez les déposer dans le carton prévu à cet effet dans l'entrée du bâtiment de la mairie/école.

**SITE INTERNET:** www.lugarde.fr

#### **AVIS IMPORTANT**

Pour tout problème d'eau, il convient de contacter directement :

- les secrétariats de mairie de Lugarde et Marchastel aux horaires d'ouverture
- Baptiste EMORINE, Président du SIAEP Lugarde Marchastel au 06.78.89.84.70
- Stéphane CHASSAGNE, au 06.83.64.21.53

Sur ces suggestions, nous vous souhaitons un bel automne / hiver Prenez soin de vous, protégez-vous A bientôt pour le prochain numéro de 2021